

toute la gamme de production. Si cette pratique est largement adoptée par les multinationales, la nature de l'investissement étranger s'en trouvera transformée.

La participation plus active des multinationales aux échanges internationaux a grandement influencé l'attitude des gouvernements à l'égard de l'investissement étranger. Les multinationales organisent parfois leurs opérations d'une façon qui peut entrer en conflit avec la réalisation d'objectifs nationaux. Par exemple, la société mère peut imposer des conditions onéreuses aux opérations de ses filiales étrangères en matière d'exportation, d'achat, de licence ou de franchisage. Les filiales peuvent également être affectées par des lois de leur pays d'origine comme les contrôles aux exportations de biens stratégiques, les mesures fiscales ou les lois anti-trust. Les lois et pratiques canadiennes visent donc à assurer que les activités des multinationales au Canada apportent des avantages appréciables aux Canadiens et appuient sensiblement les objectifs économiques du Canada.

Étant donné la nécessité permanente d'un volume important de capitaux étrangers pour les grands projets d'exploitation des ressources, la mise en place d'infrastructures et la modernisation ainsi que l'expansion de la capacité manufacturière, les politiques touchant l'investissement étranger doivent établir un équilibre soigné entre la nécessité d'attirer les niveaux élevés d'investissement requis pour rester concurrentiels et la nécessité d'assurer que les investissements étrangers profitent au Canada. Bien que tous les paliers de gouvernement aient activement recherché les investissements étrangers à des fins spécifiques de développement sectoriel et régional, le gouvernement fédéral a introduit des mesures visant à répondre aux préoccupations suscitées par le degré de mainmise étrangère sur certains secteurs et pour assurer que les modalités de ces investissements sont avantageuses pour le Canada. Dans certains secteurs comme l'énergie et les communications, ces politiques favorisent un plus fort niveau de propriété et de contrôle par des intérêts canadiens ainsi que des retombées plus avantageuses pour le Canada. Les aspects commerciaux de ces actions (et des politiques similaires adoptées par d'autres pays) ont suscité des inquiétudes à l'étranger, et notamment aux États-Unis. Lorsqu'on se penche sur les problèmes soulevés par l'investissement étranger, il faut établir une distinction entre les questions soulevées par les nouveaux investissements étrangers directs, les investissements de portefeuille et l'acquisition d'investissements existants par des intérêts étrangers. Chacun de ces problèmes exige sa propre solution. La politique canadienne concernant l'investissement étranger s'est largement concentrée sur les nouveaux investissements directs. Notre politique touchant ces investissements devra donc être sensible à la nécessité d'obtenir des capitaux étrangers, et à l'incidence que des mesures visant à accroître la propriété canadienne et à influencer le comportement des multinationales pourraient avoir sur nos relations avec des partenaires clés.

On se demande de plus en plus si l'AEIE ne va pas à l'encontre du désir d'accroître la compétitivité canadienne, étant donné surtout qu'elle touche les nouveaux investissements directs. C'est un thème sur lequel le secteur privé revient sans cesse. On a allégué que l'AEIE a été utilisée pour protéger les entreprises canadiennes de la concurrence d'éventuels nouveaux investisseurs. On s'inquiète que l'AEIE fonctionne selon l'hypothèse que les avantages appréciables attendus pour le Canada ne coïncident pas nécessairement avec le meilleur jugement commercial de l'investisseur. Il s'agit de tenter de persuader les entreprises étrangères de s'établir dans des